

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Préfet, Directeur du cabinet*

Paris, le 22 JAN. 2014

Madame, Monsieur

Le 20 décembre dernier, Monsieur Manuel VALLS, ministre de l'intérieur, vous a informés qu'il retenait l'ensemble des mesures d'urgence préconisées par le groupe de travail présidé par Madame Florence GILBERT pour réduire les délais d'attente des candidats au permis de conduire.

Par courriers du 30 décembre 2013 et du 17 janvier 2014, vous avez souhaité obtenir des précisions concernant les conditions de mise en œuvre des mesures d'urgence ainsi que sur le mode opératoire à retenir concernant les mesures structurelles.

En ce qui concerne les premières qui sont issues de la concertation et que vous aviez indiqué, à l'occasion de plusieurs échanges, soutenir, je vous confirme la volonté du ministre de les traduire rapidement sur le terrain, comme en témoigne la circulaire qu'il vient de signer et qui donne des instructions précises aux préfets. Cette circulaire vient compléter l'information que j'ai faite personnellement aux préfets dès le 20 décembre dernier.

Ainsi le ministre confirme l'importance qu'il attache à la relance de la démarche d'harmonisation des pratiques d'évaluation des inspecteurs. Je précise sur ce sujet que des consignes précises ont d'ores et déjà été données à l'occasion de séminaires rassemblant, à l'initiative de la DSCR, en décembre 2013 l'ensemble des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière.

En outre, la circulaire étend et proroge le dispositif des examens supplémentaires du permis de conduire pour l'année 2014 à hauteur de 60 000 examens et demande que la surveillance de l'épreuve théorique générale puisse être réalisée par des délégués et des inspecteurs du permis de conduire retraités et en fixe les modalités.

.../...

Mesdames et Messieurs les représentants  
Union de la Profession des établissements  
d'enseignement de la conduite

Elle rappelle enfin aux préfets la nécessité de s'appuyer sur les comités locaux de suivi pour conduire une concertation de qualité avec l'ensemble des acteurs concernés.

Le ministre a demandé un suivi régulier de ces mesures d'urgence à la DSCR. Cette dernière pourra vous faire une présentation de leurs conditions de mise en œuvre à l'occasion de la réunion du groupe de travail du 23 janvier, que présidera Mme GILBERT.

Par ailleurs, je tenais à vous confirmer que j'ai saisi le cabinet du ministre chargé du travail le 23 décembre dernier afin de solliciter la création d'une autorisation temporaire et restrictive d'enseigner (ATRE) dans le cadre de la rénovation du BEPECASER.

En ce qui concerne les mesures structurelles, le ministre m'a demandé de vous rappeler la détermination qui est la sienne à apporter des solutions concrètes au problème du manque de places d'examen, et le prix qu'il attache à la poursuite des travaux engagés sous l'égide de Mme Gilbert.

Dans ce cadre, il vous appartiendra, comme indiqué en conclusion du courrier du 20 décembre, de fixer en concertation avec les autres membres du groupe de travail le rythme des réunions qu'il vous apparaîtra le plus adéquat en vue de transmettre au CNSR des propositions de mesures.

Souhaitant que les travaux engagés puissent se poursuivre afin d'apporter des réponses concrètes aux usagers, je vous prie, Madame, Monsieur, de croire en l'expression de toute ma considération.

  
Thierry LATASTE